

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CONDE EN BRIE le douze avril 2018 à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaient présents :

M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine CHARPENTIER, Jean-Jacques BELORGEY, M. Mathieu COOREVITS

Absents excusés :

M. Dominique REMOLU donne pouvoir à Mme Sandrine MARTENS-LARATTE

Mme Sandrine BOUR.

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes rendus du 1^{er} février 2018 et 19 février 2018.**
- **Présentations et votes des comptes administratifs 2017 (budget général et annexes), approbation des comptes de gestion et affectation des résultats.**
- **Présentation et vote des budgets primitifs 2018 (général et annexes)**
- **Vote des taxes locales pour l'année 2018**
- **Délibération pour tarifs de piscine**
- **Délibération pour recrutement saisonniers**
- **Devis pour revêtement de piscine**
- **Remboursement partiel à une association pour libération de salle.**
- **Programmation pour concert avec l'Association « guitares en Picardie » et le SISSC.**
- **Informations diverses.**

Rajout à l'ordre du jour : accepté par le Conseil

- **Sommes irrécouvrables**
- **Ligne de trésorerie**

- **Approbation des comptes rendus du 1^{er} février 2018 et 19 février 2018.**

Les comptes rendus des 1^{er} février 2018 et 19 février 2018 ont été adoptés à l'unanimité.

- **Présentations et votes des comptes administratifs 2017 (budget général et annexes), approbation des comptes de gestion et affectation des résultats.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Sandrine MARTENS-LARATTE pour la lecture des comptes administratifs du budget général et de ses annexes : M. Le Maire a quitté la salle du conseil pour le vote des Comptes administratifs 2017.

Vote du compte administratif 2017 : Budget GÉNÉRAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		154 047.80	157 248.27		157 248.27	154 047.80
Opérations de l'exercice	387 469.40	537 263.71	123 160.32	198 819.16	510 629.72	736 082.87
TOTAUX	387 469.40	691 311.51	280 408.59	198 819.16	667 877.99	890 130.67
Résultat de clôture		303 842.11	81 589.43			222 252.68

Reste à réaliser

106 132.14	37 265.81
	153 386.35

Besoin/excédent de financement total

*Le Compte Administratif du budget Général a été approuvé à l'unanimité.***Vote du compte administratif 2017 : Budget STATION-SERVICE**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	6 562.62			8 619.80	6 562.62	8 619.88
Opérations de l'exercice	344 171.81	351 471.61	8 957.64	6127.00	353 129.45	357 598.61
TOTAUX	350 734.43	351 471.61	8 957.64	14 746.88		
Résultat de clôture		737.18		5 789.24		6 526.42

Reste à réaliser

0	0
	6 526.42

Besoin/excédent de financement total

*Le Compte Administratif du budget STATION-SERVICE a été approuvé à l'unanimité.***Vote du compte administratif 2017 : Budget BOULANGERIE**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			10 364.07		10 364.07	
Opérations de l'exercice	2 881.59	9 114.23	6 542.99	3 795.06	9 424.58	12 909.29
TOTAUX	2 881.59	9 114.23	16 907.06	3 795.06	19 788.65	12 909.29
Résultat de clôture		6 232.64	13 112.00		6 879.36	

Reste à réaliser

0	0
6 879.36	

Besoin/excédent de financement total

Pour mémoire : virement à la section d'investissement

--

Le Compte Administratif du budget BOULANGERIE a été voté l'unanimité.

Vote du compte administratif 2017 : Budget SUPERETTE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		12 823.83		0.18	0.00	12 824.01
Opérations de l'exercice	3 303.56	14 100.32	8 788.94	0.00	12 092.50	14 100.32
TOTAUX	3 303.56	26 924.15	8 788.94	0.18	12 092.50	26 924.33
Résultat de clôture		23 620.59	8 788.94			14 831.83

Reste à réaliser

	14 831.83

Besoin/excédent de financement total

Le Compte Administratif du budget SUPERETTE a été approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2017 : Budget HÔTEL-RESTAURANT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	9 542.99		75 076.18		84 619.17	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	9 542.99		75 076.18		84 619.17	
Résultat de clôture	9 542.99		75 076.18		84 619.17	

Reste à réaliser

84 619.17	

Besoin/excédent de financement total

Le Compte Administratif du budget HÔTEL-RESTAURANT a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion de chaque budget dressé par le comptable et n'appelle de leur part ni observation ni réserve.

- **Présentation et vote des budgets primitifs 2018 (général et annexes)**

Vote Budget Prévisionnel 2018 et ses budgets annexes :

- Après lecture et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, votent et approuvent le budget général prévisionnel 2018 et ses budgets annexes qui se présentent comme suit :

Budget général :

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 719 953.82€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 1 028 152.25€

Budget annexe Hôtel Restaurant :

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 10 500.00€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 75 076.18€

Budget annexe Station-service :

- Section de fonctionnement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 435 883.23€
- Section d'investissement
- Dépenses et recettes prévisionnelles : 11 916.00€

Vote des taxes locales pour l'année 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Vu, la neutralisation fiscale en raison de la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : Fixe les taux d'imposition 2018 comme suit :

- • **Taxe d'habitation = 21.78 % : (20.36% + 1.42% (effet neutralisation fiscale))**
- • **Foncier bâti = 23.22 % : (17.44% + 5.78% (effet neutralisation fiscale))**
- • **Foncier non bâti = 27.44 % : (22.88% + 4.56% (effet neutralisation fiscale))**
- Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.
- **Délibération pour tarifs de piscine**

TARIFS POUR LES ENTREES PISCINE

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des entrées de la piscine comme suit :

Par personne/Jour :

- O à 3 ans inclus : gratuit
- 4 ans à 16 ans inclus : 2.20€
- + 17 ans : 3.20€

Carte de 10 entrées :

-
- O à 3 ans inclus : gratuit
- 4 ans à 16 ans inclus : 18.20€
- + 17 ans : 26.30€
- Groupe accompagné (centre aéré, etc...)
- 1.50€/personne

- Et autorise le Maire, à procéder à l'achat des tickets en remplacement des bracelets.
- **Délibération pour recrutement saisonniers**

RECRUTEMENTS SAISONNIER : PISCINE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter pour les besoins saisonniers de la piscine :

Maître-nageur ou surveillant de baignade

- Une personne ayant le titre Maître-nageur sauveteur ou (BEESAN, BPJEPS-AAN...) à raison de 35 heures par semaine et fixe la rémunération à l'indice majoré 413 brut 475 – éducateurs des APS 1^{er} grade catégorie B-8^{ème} échelon.

Ou

- de recruter une personne ayant un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à raison de 35 heures par semaine et fixe la rémunération à l'indice majoré 379 brut 429 - éducateurs des APS 1^{er} grade catégorie B-6^{ème} échelon.

- Qu'en fonction des nécessités, le BEESAN ou le BNSSA pourra être appelé à effectuer des heures supplémentaires.
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Régisseur :

- Une personne pour tenir la caisse des entrées de la piscine, aider le surveillant du bassin en cas de secours et faire l'entretien des vestiaires à raison de 35 heures et fixe la rémunération suivante : Indice majoré 325 brut 347 catégorie C, échelle C1.

- Devis pour revêtement de piscine

- M. BELORGEY informe le Conseil qu'il est nécessaire de refaire le liner car celui-ci est trop usé et doit être remplacé pour l'ouverture de juillet.

Un devis a été proposé par AISNE PISCINE CREATION d'un montant de 10 177.42€ HT.

- Remboursement partiel à une association pour libération de salle.

- Monsieur Le Maire explique qu'une convention a été établie le 6/10/2017 entre la Commune de Condé en brie et l'Association Judo Club de l'OMOIS pour location de la salle Communale – située rond-point du CAHOT, à effet du 10/10/2017 au 05/07/2018 à raison de 3heures/semaine.
- En début d'année, l'association n'a plus souhaité continuer à occuper cette salle pour raison d'inconfort.
- Par conséquent, en 2017, un titre a été effectué Bordereau 52 titre 250 d'un montant de 400.00€.
- Pour régulariser cette situation, il est nécessaire d'effectuer un mandat annulant le titre sur l'exercice antérieur 2017 d'un montant de 266.66€ correspondant à 2 trimestres à l'article 673 afin que l'Association judo club de l'Omois règle la somme de 133.34€ redevable à la Commune.
- Après ces explications, Le Conseil Municipal autorise Le Maire à régulariser cette écriture comptable.

- **Programmation pour concert avec l'Association « guitares en Picardie » et le SISSC.**

- Monsieur Le Maire explique que le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé en brie en partenariat avec Mondial Guitare, nous propose comme les années précédentes, un concert qui aura lieu le Dimanche 3 juin 2018 à 16H30 à l'église de Condé en Brie.
- Une participation financière a été demandée par le Syndicat du collège (SISSC)
- Après ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord à l'organisation de ce concert et à son règlement d'un montant 550.00€.
- **Sommes irrécouvrables**
- **OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur Le maire informe les membres présents que la trésorerie de CHATEAU-THIERRY n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes ci-dessous en raison de poursuites sans effet et demande donc l'admission en non-valeur de ces titres et ce pour un montant total de 18 478,18 euros :

BUDGET GENERAL

Concession cimetière 327 du 26 août 2016 pour 11 euros (titre 226/2016) –

Loyer août 2016 pour 78 euros (Titre 187/2016) –

Loyers de juillet à décembre 2014, janvier à mars 2015, novembre et décembre 2015, janvier à décembre 2016, ordures ménagères 2014 et 2015 soit un total de 6 112,41 euros

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

Factures carburant septembre 2011, octobre 2011, novembre 2011, décembre 2011 et février 2012 soit un total de 964,68 euros. (Titres 49/2011, 50/2011, 57/2011, 58/2011 et 12/2012).

Factures carburant avril 2009, mai 2009 et juin 2009 soit un total de 804,55 euros. (Titres 19/2009, 26/2009 et 45/2009).

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE (ex café de la gare)

Loyers août, novembre, décembre 2011 et janvier à décembre 2012 pour un montant total de 10 507,54 euros (Titres 10/2011, 13/2011, 1/2012, 2/2012, 3/2012, 4/2012, 5/2012, 6/2012, 7/2012, 9/2012, 10/2012, 11/2012, 12/2012, 13/2012, 14/2012).

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus pour un montant total de 18 478,18 euros et charge toutefois le Trésorier de CHATEAU-THIERRY à continuer les poursuites jusque la fin de l'année 2018.

- **Ligne de trésorerie**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Demande de ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 Euros sur une durée d'un an maximum, dans l'attente de recettes à venir.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **150 000 Euros**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + **0.90 %**.

Taux plancher=marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de **0.20%**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, **M. Eric ASSIER, Maire**, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Informations diverses.

Coût du feu d'artifice : 2 320 € HT

Autorisation au Maire de recruter une personne dans le cadre d'un contrat PEC

Séance levée 22H04